



Section Académique de Bordeaux

Déclaration du SE-UNSA à la CAPA des Certifiés du 19 décembre 2012

A l'occasion de cette CAPA d'avancement d'échelon, le SE-UNSA se félicite de l'abrogation du décret "évaluation des enseignants" qui avait été pris par le précédent gouvernement une semaine avant les élections présidentielles. Pour autant le dispositif d'évaluation actuel n'est pas satisfaisant. Il doit mieux prendre en compte l'évolution des pratiques pédagogiques comme le travail en équipe par exemple. Le SE-UNSA plaide pour repenser l'évaluation dans le sens d'une évaluation réellement formative.

Une autre mesure particulièrement injuste devra être supprimée, c'est le jour de carence. Le SE-UNSA avec son union l'UNSA n'a de cesse de dénoncer cette mesure et d'en demander l'annulation.

La baisse du pouvoir d'achat se poursuit inexorablement sous le double effet du gel de la valeur du point d'indice depuis 2010 et de l'augmentation des cotisations retraite. Dans ce contexte, le passage à l'échelon supérieur qui sert d'augmentation de salaire devient l'unique façon de faire progresser notre pouvoir d'achat.

Dès lors il devient primordial que les règles qui président aux promotions d'échelon soient les plus équitables possibles. Or force est de constater que les retards d'inspections subsistent dans certaines disciplines. De plus, la charge de travail des inspecteurs ne leur permet pas toujours de rendre leur rapport et leur note en temps utile pour l'avancement alors que le moment de l'inspection l'aurait permis.

Nous pensons de plus que le dispositif de revalorisation des notes pédagogiques ne remplit pas son rôle. L'an passé, le SE-UNSA avait fait une proposition qui aurait permis d'améliorer son efficacité. Basée sur l'étude statistique du projet d'avancement 2011/2012, la proposition était de réduire la durée des tranches de temps sans inspection de 5 ans à 3 ans. Elle n'a pas été retenue et nous le regrettons. Une autre proposition pourrait consister, dès lors que se sont écoulées cinq années sans inspection, à rajouter un point par échelon passé. En effet beaucoup de collègues sont pénalisés parce qu'ils changent d'échelon entre cinq et dix ans sans inspection, et donc ne peuvent bénéficier du point supplémentaire correspondant. C'est injuste !

Pour tout cela, le SE-UNSA sera de toute façon favorable à toute solution qui permettrait à l'avenir d'améliorer le projet d'avancement dans un souci d'égalité entre les disciplines.